



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

Principes applicables à toutes les entités, collaborateurs et partenaires du Groupe BE

RÉFÉRENCE	VERSION	DATE	CLASSIFICATION
GBE-04	V1.0 — définitive	29 septembre 2026	Diffusion libre

Le présent code s'applique au fondateur, aux associés, dirigeants, collaborateurs, prestataires et partenaires de toutes les entités du Groupe BE, dont AGRISHOP GABON SARL. Il traduit nos valeurs en règles de conduite concrètes.

NOS CINQ VALEURS

Valeur	Ce que nous faisons	Ce que nous refusons
Intégrité	Prix vrais, photos réelles, engagements tenus	Tromper un client, un partenaire ou un associé
Impact	Rémunérer justement les producteurs et livreurs gabonais	Gagner au détriment de nos partenaires
Excellence	Mesurer, apprendre, améliorer chaque semaine	Se contenter de l'à-peu-près
Respect	Courtoisie envers chacun, sans distinction	Toute forme de harcèlement ou de discrimination
Fierté gabonaise	Valoriser les produits et talents locaux	Dénigrer, copier ou contrefaire

RÈGLES DE CONDUITE

1. Loyauté commerciale

- Aucun paiement ou commande hors plateforme pour une transaction BEAgriShop.
- Aucune fausse commande, faux avis ou manipulation de classement.
- Des prix et conditions affichés avant tout paiement.

2. Anticorruption

- Il est interdit d'offrir, de promettre ou d'accepter tout avantage indu pour obtenir une décision, un marché ou une faveur administrative.
- Les cadeaux reçus ou offerts sont limités à une valeur symbolique (moins de 25 000 FCFA) et déclarés au gérant.
- Tout paiement administratif donne lieu à un reçu officiel.

3. Conflits d'intérêts

Tout collaborateur déclare au gérant, avant d'agir, tout intérêt personnel ou familial dans un partenaire, un fournisseur ou un concurrent. Les conventions avec un dirigeant ou un associé suivent la procédure des conventions réglementées.

4. Données et sécurité

- Les données des clients et partenaires ne servent qu'à exécuter les commandes.
- Aucun identifiant, mot de passe, clé technique ou code de paiement n'est partagé.
- Toute fuite ou suspicion est signalée immédiatement.

5. Sécurité des personnes

- Casque et respect du code de la route obligatoires pour les livreurs.
- Aucune course ne justifie une prise de risque.
- Hygiène et chaîne du froid respectées pour tous les produits frais.

6. Environnement

- Tournées optimisées pour réduire les kilomètres à vide.
- Emballages réutilisables ou recyclables privilégiés.
- Lutte contre le gaspillage : ventes flash sur les invendus frais.

7. Propriété intellectuelle

Les marques, logos, code et contenus du Groupe BE appartiennent à BE ONDO Dartial Phérie ; leur usage suit la charte graphique (GBE-03) et les licences en vigueur.

SIGNALEMENT

Tout manquement peut être signalé en toute confidentialité au gérant, par courriel à Agrishopgabon@gmail.com. Aucune mesure de représailles ne peut être prise contre une personne ayant signalé de bonne foi.

SANCTIONS

Le non-respect du code expose à des mesures proportionnées : rappel, avertissement, suspension, rupture du contrat ou exclusion, sans préjudice de poursuites.

Adopté par le fondateur du Groupe BE le 29 septembre 2026.

BE ONDO Dartial Phérie
Fondateur du Groupe BE
« Lu et approuvé »

Signature